



Changement filiale

Par Hiviss

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur travaillant pour un client qui crée une filiale au sein de son groupe. On avait fait un contrat entre le client initial et mon entreprise.

Le client m'a simplement envoyé un document faisant acte du changement de facturation envers la nouvelle entité, et que le contrat restera le même.

Est-ce légal ? Ne dois-je pas apposer ma signature quelque part ?

D'avance merci pour votre aide.

Cordialement.